



Signature d'un acte de vente chez le notaire

Par **nazrat06**, le **30/07/2008** à **09:00**

Bonjour,

Ma mère est rentrée en maison de retraite en mars 2008, pour pouvoir payer le montant du loyer mensuel nous avons mis en vente un appartement appartenant à ma mère ainsi qu'à ma soeur et moi même (indivision)

Un compromis de vente a été signé entre les parties au mois de mai 2008.

Depuis l'état de santé de ma mère s'est dégradé suite à un petit AVC, la signature doit intervenir d'ici la deuxième quinzaine d'août, qu'arrivera t il si à cette date l'état de ma mère se sera encore dégradé , ne lui permettant plus de signer.

y aura t il des indemnités a verser à l'acquéreur, ou bien comme le compromis a été signé la vente pourra elle quand même avoir lieu ou faudra t il demander une mise sous tutelle?

Dans l'attente sincères salutations